

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Latendresse

<https://www.cadre21.org/membres/f76f5cfed6d9ec6e656f6989>

Date d'obtention : 2023-11-29 20:16:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Première étape: toujours me référer à la méthode sexto. C'est drôle à dire mes nos réflexes peuvent être trompeur. Suivre une méthode ayant déjà fait ses preuves est habituellement toujours gagnant. Ne pas oublié que le point de départ est toujours de suivre la grille qui nous guidera. Par la suite rencontrer les élèves impliqués un à un afin de valider tous les dires. Ensuite, décider s'il s'agit d'un acte malveillant ou une intention impulsive.

Dans tous les cas, communiquer avec le service de police afin de faire de la prévention avec nos élèves et remettre les cellulaires confisqués, ou continuer (la police) l'intervention avec l'instigateur s'il s'agit d'un acte malveillant.

Aide mémoire est très aidant si jamais nous oublions certains principes, détails, étapes.

Le tout dans un mode de pensée bienveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je n'ai pas toujours eu les bonnes réponses, les bons réflexes. Ceci me fait voir d'avantage l'utilité de me référer en tout temps aux outils de la trousse sexto.

J'ai aimé que dans les 3 mises en situations, nous pouvions voir l'histoire avec les deux versions: élèves collaboratifs ou non, et comment s'y prendre. Je m'imagine le travail plus facile avec des élèves collaboratifs. Probablement le cas lorsque la situation en est une d'acte impulsif vs acte malveillant.

Je me suis demandée quelles seraient mes réactions face à une situation de non collaboration. Je devrait mettre de côté mes propres frustrations face à ces élèves et suivre simplement la méthode sexto.

J'ai aussi apprécié 3 situations différentes. Parents, relation fille-gars, gars-gars, vengeance, etc. Je retiens que peu importe la situation, et pour moi ça me parle beaucoup, je dois revenir aux bases du protocole sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je me sens assez à l'aise dans la majorité des situations. Je suis habituellement à l'aise de poser les vraies et bonnes questions directement aux élèves. Je me crois habituellement assez empathique et bienveillante, mais aussi à l'aise de suivre le protocole établie.

Comme dit précédemment, ce qui sera le plus confrontant/délicat pour moi sera probablement le travail avec des élèves non collaborant. Par contre, la police arrive rapidement dans le dossier dans ces cas là.

Il faut aussi prendre soin des victimes, une fois le protocole fait. Parler des ressources écoles autant que les ressources externes. Les conséquences/séquelles des sextos peuvent perdurer dans le temps dans certains cas.

pour nous aider, j'aime beaucoup l'encadrer de l'aide mémoire : Bonne pratique dans la conversation avec la jeune victime: encourager la jeune victime à faire une distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est.